

11 mai 2018

Annonce au sujet du barème des participations pour les propriétaires de police avec participation de la Canada-Vie – 2018

Le conseil d'administration a approuvé la recommandation de l'actuaire de la compagnie de majorer le barème des participations de 2018 pour les propriétaires de polices d'assurance-vie avec participation de la Canada-Vie^{MC} établies le 1^{er} janvier 2017 ou après cette date.

Cette majoration prendra effet le 1^{er} juillet 2018.

Le barème des participations ne change pas pour les polices du bloc ouvert de la Canada-Vie établies avant le 1^{er} janvier 2017, les polices du bloc fermé de la Canada-Vie et les anciennes polices de New York Life et de Crown.

Perspectives

Au moins une fois par année, nous examinons le barème des participations des propriétaires de police avec participation. L'examen tient compte des résultats techniques relatifs aux placements, aux demandes de règlement d'assurance (aussi appelées *mortalité*) et aux frais, entre autres facteurs. C'est à la suite de cet examen qu'il est déterminé si des changements doivent être apportés au barème des participations.

Pour en savoir plus

- Les rapports sur les placements du compte de participation se trouvent à la section [Taux, valeurs et rendement](#).
- Vous pouvez aussi consulter les [données financières sur l'assurance-vie avec participation de la Canada-Vie](#).